

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le vingt deux septembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni SALLE POLYVALENTE DE SAINT AGNAN, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 16 septembre 2025.

### DÉLIBÉRATION N° DEL2025\_091 - MOBILITE AVENANTS BLABLACAR - TRANSFERTS DES CONVENTIONS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ COMUTO DAILY

Sur le territoire du Grand Charolais, **82,4% des déplacements domicile-travail sont réalisés dans une voiture individuelle.** (Source: Observatoire des territoires, part des déplacements domicile-travail en voiture). Face aux enjeux de sobriété énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le covoiturage est un levier essentiel. Il est particulièrement pertinent dans notre territoire rural qui pâtit d'une offre de transport en commun limitée.

Un trajet en covoiturage permet, en moyenne, d'économiser 6 kgCO2. Ainsi, il est nécessaire de développer et d'accompagner toutes les initiatives favorables à la mobilité partagée et de lutter contre l'autosolisme.

Par délibération n° 161 du 20 décembre 2023, Le Grand Charolais a conclu un contrat de prestation avec la société Comuto SA en charge de l'activité BlaBlaCar Daily afin de développer le covoiturage domicile – travail via une application dédiée et le versement d'un incitatif financier à cet effet.

Il est envisagé de procéder au transfert de l'activité BlaBlaCar Daily par la société Comuto SA à sa filiale Comuto Daily par la conclusion d'un traité d'apport partiel d'actifs. Les contrats conclus entre l'Opérateur et le Grand Charolais seraient donc transférés à la société Comuto Daily.

Le Grand Charolais a conclu deux conventions avec la société Comuto :

- L'une relative aux prestations pour la mise en place du développement du covoiturage quotidien sur le territoire,
- L'autre portant sur l'aide financière allouée aux covoitureurs.

Il est donc nécessaire de formaliser deux avenants aux conventions précitées afin que la société Comuto Daily puisse se voir transférer les droits et obligations afférents à ces conventions.

De plus, une enveloppe initiale avait été prévue pour verser les aides financières aux covoitureurs. Compte tenu de la prolongation du dispositif et de la progression des trajets effectués par les covoitureurs, il est nécessaire de prévoir la somme supplémentaire de 8 000 € pour permettre le versement des aides.

Le montant total de l'enveloppe dédiée pour la durée du partenariat est donc portée à 16 000 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Vu les articles L.2194-1 4°, R.2194-6 2° et R.2122-8 du Code de la commande publique relatifs aux modifications de marchés autorisés,

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du 6 mars 2021 relative à la compétence mobilité du Grand Charolais,

Vu la délibération n°2025\_013 du 17 février 2025 relative au changement de tarification sur Le grand Charolais, afin d'obtenir une tarification commune aux cinq intercommunalités du bassin de mobilité,

Vu le Code des transports, en son article L3132-1 définissant le covoiturage,

Vu l'article L.1231-15 du Code des Transports permettant aux collectivités territoriales de subventionner le covoiturage,

Considérant la transmission partielle d'actifs entre la société Comuto SA et sa filiale prévue avec un effet au 1<sup>er</sup> octobre 2025,

Considérant la nécessité de poursuivre l'expérimentation afin de développer le covoiturage domicile -travail sur le territoire et le versement de l'incitatif financier lié,

Considérant la nécessité de conclure des avenants de transferts au profit de la société Comuto Daily,

Considérant la nécessité de prévoir une somme supplémentaire de 8 000 € pour permettre le versement des aides aux covoitureurs,

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 11 septembre 2025,

### **Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

#### **DÉCIDE**

**- D'approuver l'avenant de transfert au profit de la société Comuto Daily de la convention de prestations de développement du covoiturage quotidien sur le territoire du Grand Charolais, relatif à la prolongation du contrat**

**- D'approuver l'avenant de transfert au profit de la société Comuto Daily de la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs et augmentant l'enveloppe de l'opération à 8000 € portant le total de l'opération à 16 000 €,**

**- D'autoriser le Président à signer les avenants joints en annexes,**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

- D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Nombre de conseillers en exercice : 74</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : Marie-France MAUNY</b>
<b>Membres présents à la séance : 51</b>	<b>Votants : 63</b>

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Michelle BONNOT, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Paul DUMONTET, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Martine DESPLANS, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Didier ROUX, Jean-Louis PETIT, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

André ACCARY à Elisabeth PONSOT, Catherine CLERGUÉ à Gérald GORDAT, Céline BIJON à Anne-Thérèse BLANCHARD, André COTTIN à Pascal RAMEAU, Marie-Agnès FORGEAT à Julien GAGLIARDI, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Aurore PERRIER à Pierre BERTHIER, Lolita RODRIGUEZ à Nicole GEORGES, Emmanuel REY à Martine DESPLANS, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Daniel THERVILLE à Éric BOURDAIS

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Annie BOISSARD, Guillaume CHAUVEAU, Gérard DUCHET, Franck BASSET, Philippe DUMOUX, Gérard LALLEMENT, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, André RIBOULIN, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 22 septembre 2025  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**